



Faciliter l'émergence de projets au bénéfice de la cohésion des territoires

Les Entreprises publiques locales se sont progressivement imposées comme un opérateur de référence des politiques publiques locales et les tendances actuelles confirment ce développement, ce dont je me réjouis.

À côté du secteur historique de l'aménagement et du développement économique où les Epl jouent un rôle déterminant par exemple dans la rénovation des centres-bourgs et la redynamisation commerciale, d'autres Epl ont vu le jour dans le secteur du tourisme de l'environnement mais aussi, de manière plus inattendue, dans le secteur des services à la personne.

Aujourd'hui, près de 20 % des intercommunalités bretonnes ont choisi la Société publique locale pour mettre en œuvre les politiques d'attractivité territoriale en mutualisant, en lançant de nouvelles destinations touristiques, en proposant une approche globale, bref, en innovant.

Pour atteindre les objectifs de la transition énergétique, les collectivités peuvent compter sur un maillage dense de Sem dans les secteurs de l'énergie et de la mobilité. Ce dynamisme à toutes les échelles territoriales témoigne, s'il en était besoin, de la pertinence du modèle Epl pour faciliter l'émergence de projets au bénéfice de la cohésion des territoires.

Jean-Luc Gaudin

Président de la Fédération des Epl Loire-Bretagne
Maire de Pont-Péan
Vice-Président de Rennes Métropole
Président de Territoires

2 393 emplois

27 % des Epl ont l'intention
d'augmenter leurs effectifs en 2018
et 32 % à l'horizon 2019

35

Epl créées
depuis 2010

11 projets
de création d'Epl

65

Epl en activité

dont
39 Sem
1 SemOp
25 Spl

168 658 K€

capital social

346 654 K€

chiffre d'affaires 2017

35 % des dirigeants
envisagent un volume d'activité
supérieur en 2018
et 43 % à l'horizon 2019

diversification

75 %

des Epl sont déjà engagées
dans une stratégie de
développement d'activités
complémentaires

20 % dans un
autre secteur que leur
cœur de métier

34 % des Epl
envisagent
un tel redéploiement
à court/moyen terme

Repères nationaux

1 300 Epl et 13,9 milliards
d'euros de chiffre d'affaires

Le modèle des Epl s'impose progressivement dans l'action publique régionale

Se démarquant du reste du pays, les collectivités bretonnes se sont plus récemment appropriées le modèle des Entreprises publiques locales. Il connaît depuis un développement accéléré. Au nombre de 65 aujourd'hui, seules 35 Epl existaient avant 2010 et leur progression est depuis impressionnante : + 35 % sur les cinq dernières années et + 10 % par rapport à l'année dernière. Il s'agit de la plus forte croissance enregistrée après celle observée dans la région Pays de la Loire.

De cette situation particulière découle plusieurs spécificités. Confrontées à une gamme de solutions étendue, nombre de collectivités ont initié la création de Spl ; elles représentent aujourd'hui 38 % des Epl bretonnes (contre 28 % au niveau national). Recensant 14 Spl sur 24 structures, le département de l'Ille-et-Vilaine en est une illustration. L'état de l'activité dans l'immobilier est une autre particularité ; il n'existe

aucune Epl dont l'activité principale relève du domaine du logement. Le tourisme, la culture et les loisirs forment le secteur dominant dans lequel interviennent les Epl (23 structures), devant l'aménagement (18), puis l'environnement et les réseaux (9).

Malgré leur émergence récente, les Sem, Spl et SemOp locales jouent un rôle moteur dans l'appareil productif régional. Elles dégagent un chiffre d'affaires – en forte hausse – supérieur à 346 millions d'euros et emploient 2 393 personnes. Les Epl s'inscrivent de surcroît dans un écosystème au sein duquel elles rayonnent. Leur activité, qui ne se limite pas au territoire breton, est génératrice de plus de 50 millions d'euros de valeur ajoutée directe et de plus de 480 millions d'euros de valeur ajoutée induite. Les conséquences sur l'emploi sont manifestes. Aux emplois directement créés par les Epl s'ajoutent plus de 5 000 emplois par effet d'entraînement.